



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 81 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [72/115](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'exécution, en 2018, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et présente les activités prévues pour 2019 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du Programme d'assistance en 2018	3
A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	3
B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies	4
C. Médiathèque de droit international des Nations Unies	7
D. Documentation pédagogique en droit international	8
E. Publication assistée par ordinateur	9
F. Diffusion	10
G. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	10
III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2019	11
IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance	11
A. 2018	11
B. 2019	12
V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	14
A. Composition	14
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante- troisième session	14
Annexe	
Sites Web gérés par la Division de la codification	16

I. Introduction

1. Par sa résolution 72/115, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter, en 2018 et 2019, les activités qu'il avait énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/72/517 et A/72/517/Corr.1), lequel lui avait été soumis à sa soixante-douzième session. Au paragraphe 27 de cette même résolution, elle l'a prié de lui rendre compte, à sa soixante-treizième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2018 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur l'exécution du Programme ces prochaines années.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'exécution du Programme d'assistance en 2018 et sur les activités prévues pour 2019, ainsi que sur leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2018

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance¹. Dans ce cadre, elle s'acquitte de diverses tâches comprenant notamment l'organisation et la conduite du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international des Nations Unies, l'élaboration et la publication de documentation, la conception et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance, l'élaboration de rapports du Secrétaire général et la fourniture de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant à l'intention du Comité consultatif et de la Sixième Commission.

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux professionnels des pays en développement et à ceux dont les marchés sont émergents l'accès à une formation complète dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international de régions et de systèmes juridiques divers². Les boursiers suivent des séminaires organisés par la Division de la codification sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international, ainsi que le cours de droit international public dispensé en été par l'Académie de droit international de La Haye, et ont la possibilité de participer à des visites d'étude.

5. Le Programme de bourses de perfectionnement s'est déroulé à La Haye du 25 juin au 3 août 2018. Il avait suscité l'intérêt de 260 candidats de 46 pays (191 d'Afrique, 15 d'Asie et du Pacifique, 8 d'Europe orientale, 43 d'Amérique latine et des Caraïbes et 4 d'Europe occidentale et d'autres pays) et, au total, 21 boursiers

¹ On trouvera des informations sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques dans le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session (A/73/10), le Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/73/17) et le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/73/68), et sur le site Web de la Section des traités (https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr).

² Depuis 2010, par mesure d'économie destinée à accroître le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire, le Programme de bourses à La Haye est géré par la Division de la codification (voir A/65/514, par. 12).

(10 hommes et 11 femmes) avaient été sélectionnés pour la formation, dispensée en français.

6. Les participants venaient des pays suivants : Albanie, Algérie, Bélarus, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Iran (République islamique d'), Mauritanie, Mexique, Pérou, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Sénégal, Togo et Turquie³.

7. Les séminaires organisés par la Division de la codification étaient les suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (M. Kohen, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève) ; « Le règlement pacifique des différends internationaux » (P. Galvão Teles, Université autonome de Lisbonne, Commission du droit international) ; « La recherche en droit international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit de la mer » (Y. Cissé, Université Alassane Ouattara, Commission du droit international) ; « Les sources du droit international » et « Le droit des traités » (S. Villalpando, Section des traités, Bureau des affaires juridiques) ; « La responsabilité des États » [M. Forteau, Université Paris Nanterre, Commission du droit international (ancien membre)] ; « Le droit international des droits de l'homme » [H. Tigroudja, Aix-Marseille Université, Comité des droits de l'homme (membre élu)] ; « La paix et la sécurité internationales » [D. Momtaz, Université de Téhéran, Commission du droit international (ancien membre)] ; « La Cour internationale de Justice » (M. Bennouna, Cour internationale de Justice) ; « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (A. Lagerwall, Université libre de Bruxelles) ; « Le droit international de l'environnement » et « Les organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, Université de Genève) ; « Le droit commercial international » et « Le droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, Université de Genève).

8. Les cours magistraux dispensés par l'Académie de droit international étaient les suivants (par ordre chronologique) : « La pratique du droit international » (conférence inaugurale) (R. Bundy, Eversheds Harry Elias, Singapour) ; « Le droit international public à la lumière de la pratique – pour une théorie de la réalité » (cours général) (A. Pellet, Université Paris Nanterre) ; « Droit international et technologie » (C. Espósito, Université autonome de Madrid) ; « La restitution à leur pays d'origine des objets culturels déplacés » (K. Lee, Université nationale de Séoul) ; « Le droit international africain et la protection des droits de l'individu » (F. Ouguergouz, Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi) ; « La réparation dans le contentieux international » (P. Pazartzis, Université nationale et capodistrienne d'Athènes) ; « Le régime international du climat » (L. Rajamani, Centre for Policy Research, New Delhi) ; « Les immunités des États et des organisations internationales en droit interne » (D. Sarooshi, Université d'Oxford).

9. Des visites d'étude accompagnées d'exposés de fonctionnaires ont été organisées pour les boursiers à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale et à la Cour permanente d'arbitrage. Les boursiers ont également pu assister à des audiences de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale.

B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

10. Le nombre de participants potentiels au Programme de bourses étant limité, les trois cours régionaux de droit international (pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique

³ Pour plus d'informations sur les boursiers, voir : http://legal.un.org/poa/ilfp/pdf/ilfp_2018_participants.pdf.

et pour l'Amérique latine et les Caraïbes) jouent un rôle important car ils permettent d'offrir des possibilités supplémentaires de perfectionnement en droit international aux participants venant de pays en développement⁴. Ces cours, dispensés par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international, portent sur un vaste éventail de thèmes essentiels du droit international. Ils donnent en outre aux participants l'occasion de se concentrer sur des questions actuelles de droit international intéressant l'ensemble de leur région, afin d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération à cet égard.

1. Afrique

11. Le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique s'est tenu à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, du 5 février au 2 mars 2018. Il a été dispensé en anglais. Sur les 329 candidatures reçues, en provenance de 40 pays, 29 ont été retenues. Parmi les candidats sélectionnés (14 hommes et 15 femmes), 20 étaient au bénéfice d'une bourse et 9 s'autofinançaient.

12. Les participants venaient des pays suivants : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe⁵.

13. Les séminaires du Cours régional étaient les suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (J. Viñuales, Université de Cambridge) ; « Le droit des traités » et « La responsabilité des États » (S. Villalpando, Section des traités, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit international de l'environnement » (E. Hey, Université Érasme de Rotterdam) ; « Le droit commercial international » et « Le droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, Université de Genève) ; « Le droit et les institutions de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine sur le droit international » (M. Ben Dhiab, Commission de l'Union africaine) ; « Le droit international des droits de l'homme » (O. Okafor, faculté de droit Osgoode Hall, Université York) ; « Le droit de la mer » (N. Oral, faculté de droit de l'Université Bilgi d'Istanbul, Commission du droit international) ; « La recherche en droit international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « La paix et la sécurité internationales » (D. Tladi, Université de Pretoria, Commission du droit international) ; « Le droit pénal international » et « Le droit international humanitaire » (C. Jalloh, Université internationale de Floride, Commission du droit international) ; « Le règlement pacifique des différends » (P. Galvão Teles, Université autonome de Lisbonne, Commission du droit international) ; « Les organisations internationales » (N. Blokker, Université de Leyde). Les participants ont également assisté, à l'Union africaine, à une séance d'information sur les travaux du Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine.

⁴ Depuis 2011, la Division de la codification organise les cours régionaux de droit international, mesure d'économie nécessaire pour accroître le nombre de bourses allouées et mieux répondre à la demande croissante de cours de droit international. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, notamment liées au voyage et au logement, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait de financer ses administrateurs et ses agents des services généraux, qui fournissaient ces services durant six mois environ pour chaque cours régional.

⁵ On trouvera des informations sur les participants à l'adresse suivante : http://legal.un.org/poa/rcil/africa/participants_2018.pdf.

2. Asie et Pacifique

14. Le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique s'est tenu à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, du 20 novembre au 15 décembre 2017. Il a été dispensé en anglais. Sur les 109 candidatures reçues, en provenance de 43 pays, 29 ont été retenues. Parmi les candidats sélectionnés (13 hommes et 16 femmes), 20 étaient au bénéfice d'une bourse et 9 s'autofinançaient.

15. Les participants venaient des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Maldives, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Yémen⁶.

16. Les séminaires du Cours régional étaient les suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » [A. Pellet, Université Paris Nanterre, Commission du droit international (ancien membre)] ; « La paix et la sécurité internationales » et « La Commission du droit international et son œuvre » (D. Tladi, Université de Pretoria, Commission du droit international) ; « Le droit international en Asie et dans le Pacifique » (S. Chesterman, Université nationale de Singapour) ; « Le droit international des droits de l'homme » (A. Gallagher, Doughty Street Chambers) ; « Le règlement pacifique des différends internationaux » (M. Wood, Université de Cambridge, Commission du droit international) ; « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (K. Riordan, Cour martiale de Nouvelle-Zélande, Forces armées néo-zélandaises, Université Victoria de Wellington) ; « Le droit des traités » et « La responsabilité des États » (S. Villalpando, Section des traités, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit international de l'environnement » (H. Desai, Université Jawaharlal Nehru) ; « La recherche en droit international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit commercial international » et « Le droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, Université de Genève) ; « Le droit de la mer » (N. Oral, faculté de droit de l'Université Bilgi d'Istanbul, Commission du droit international).

3. Amérique latine et Caraïbes

17. Le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, du 23 avril au 18 mai 2018. Il s'est déroulé en anglais. Sur les 102 candidatures reçues, en provenance de 27 pays, 25 ont été retenues. Parmi les candidats sélectionnés (11 hommes et 14 femmes), 20 étaient au bénéfice d'une bourse et 5 s'autofinançaient.

18. Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Bahamas, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Haïti, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du)⁷.

19. Les séminaires du Cours régional étaient les suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (P. Galvão Teles, Université autonome de Lisbonne, Commission du droit international) ; « Le droit de la mer » (S. Murphy, faculté de droit de l'Université George Washington, Commission du droit

⁶ On trouvera des informations sur les participants à l'adresse suivante : http://legal.un.org/poa/rcil/asia/participants_2017.pdf.

⁷ On trouvera des informations sur les participants à l'adresse suivante : http://legal.un.org/poa/rcil/laac/participants_2018.pdf.

international) ; « La Commission du droit international et son œuvre » et « Les organisations internationales » (C. Grossman, faculté de droit de l'American University de Washington, Commission du droit international) ; « Le droit et les institutions de la région de la CEPALC » (G. Acuña, CEPALC) ; « L'accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (accord d'Escazú) »⁸ (C. de Miguel, CEPALC) ; « La recherche en droit international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit des traités » et « La responsabilité des États » (S. Villalpando, Section des traités, Bureau des affaires juridiques) ; « La paix et la sécurité internationales » (D. Akande, Université d'Oxford) ; « Le droit international des droits de l'homme » (M. Pinto, faculté de droit de l'Université de Buenos Aires) ; « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (E. Salmón, Université catholique pontificale du Pérou) ; « Le droit international de l'environnement » et « Le droit commercial international » (M. M. Mbengue, Université de Genève) ; « Le droit international de l'investissement » et « Le règlement pacifique des différends internationaux » (C. Giorgetti, faculté de droit de l'Université de Richmond).

4. Lieux d'accueil des cours régionaux de droit international

20. Pendant la période considérée, les cours régionaux se sont déroulés dans les locaux des commissions régionales⁹, ce qui facilite leur tenue régulière. Les commissions régionales fournissent non seulement un accès gratuit à des espaces de cours et de bureaux, mais également un appui administratif très utile pendant la planification et la tenue des cours. Cet appui contribue à améliorer l'efficacité sur les plans financier et administratif ainsi que la prévisibilité et la cohérence des cours, sans qu'il soit exclu de les tenir ailleurs à l'avenir.

C. Médiathèque de droit international des Nations Unies

21. Les cours donnés de manière traditionnelle sont irremplaçables : ils permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe. Cependant, face à la demande croissante de cours de droit international, qui ne saurait être satisfaite uniquement par de tels cours, la Division de la codification a créé, en 2008, la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet à l'Organisation de proposer à moindres frais une formation en ligne, gratuite et de qualité, à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

22. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche auquel plus de 400 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international, de différents pays et systèmes juridiques, contribuent dans trois domaines d'activité : la série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série de cours magistraux compte plus de 500 cours assortis de listes d'informations renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Certains de ces cours portent sur des sujets précis du droit international, d'autres sont des séries d'exposés sur les principaux thèmes du droit international. Les cours magistraux et les documents juridiques afférents ont vocation à fournir des ressources pédagogiques plus complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation des pouvoirs

⁸ À la CEPALC, les cours étaient dispensés en espagnol, avec des services d'interprétation en anglais.

⁹ Le Cours régional de droit international pour l'Afrique s'est déroulé à la CEA, en Éthiopie, le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique s'est déroulé à la CESAP, en Thaïlande, et le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déroulé à la CEPALC, au Chili.

publics dans les pays en développement. Pendant la période considérée, 50 nouveaux cours magistraux ont été enregistrés. Afin de favoriser la diversité géographique et linguistique des enregistrements et d'enregistrer des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York, la Division de la codification a entrepris, pendant la période considérée, d'organiser des séances d'enregistrement hors Siège, notamment une série de cours sur le Conseil de l'Europe et plusieurs cours sur l'Organisation internationale du Travail¹⁰. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des experts reconnus, portant sur plus de 100 instruments juridiques, l'histoire de la procédure, les documents connexes et des supports audiovisuels créés par la Division de la codification¹¹. Pendant la période considérée, la Division a ajouté plusieurs nouveaux instruments et une note sur l'histoire de la procédure. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble traités, textes de jurisprudence, publications, écrits divers, textes de doctrine et documents pédagogiques, dont l'*International Law Handbook : Collection of Instruments*, publication en quatre volumes de la Division. Le *Recueil de droit international : Collection d'instruments* (équivalent français de l'*International Law Handbook*), récemment publié, a également été ajouté à la bibliothèque. En outre, pendant la période considérée, la Division a conçu et ajouté une nouvelle section de la bibliothèque, consacrée aux simulations de procès tenues dans les établissements universitaires. Cette section vise à rassembler des cours de la Médiathèque et des documents juridiques dont les participants à ces simulations de procès pourraient avoir besoin pour se préparer. Cette année, les cours et documents nécessaires ont été ajoutés en vue du Concours Charles-Rousseau de 2018.

23. Depuis sa création en 2008, la Médiathèque a été consultée par près de 1,6 million d'utilisateurs dans 193 États Membres et non membres. Créée principalement pour aider les usagers des pays en développement¹², elle continue cependant d'être utilisée surtout dans les pays développés. La Division de la codification a redoublé d'efforts pour que les usagers n'ayant pas de connexion à haut débit fiable puissent néanmoins accéder aux cours sur ordinateur ou sur appareil mobile, en lançant un projet de podcast au cours de la dernière période biennale. À cette fin, tous les cours ont été convertis en fichiers audio, qui sont considérablement plus faciles à ouvrir que les fichiers vidéo. Pendant la période considérée, la Division a mené à bien le projet de podcast pour la Médiathèque. Tous les cours (plus de 500) sont désormais disponibles en format audio et peuvent être écoutés avec ou sans téléchargement. Les fichiers audio peuvent être consultés gratuitement, soit sur le site Web de la Médiathèque, soit au moyen d'une application permettant d'écouter des podcasts. Par ailleurs, les nouveautés de la Médiathèque continuent d'être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, sur les médias sociaux et sur les blogs consacrés au droit international.

D. Documentation pédagogique en droit international

24. La Division de la codification recherche, rassemble et établit, en concertation avec les conférenciers, des documents juridiques sur papier pour ses cours de droit

¹⁰ Les cours ont été enregistrés au cours d'une même mission, au Conseil de l'Europe à Strasbourg et à l'Office des Nations Unies à Genève, qui ont tous les deux mis gracieusement à disposition le matériel nécessaire à l'enregistrement.

¹¹ Les documents juridiques des archives historiques et de la série de cours magistraux sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

¹² En mai 2018, la Médiathèque avait été consultée par environ 115 000 utilisateurs en Afrique, 383 000 en Asie et dans le Pacifique et 88 000 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

international¹³. En outre, des CD-ROM et des clefs USB contenant des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches informatiques¹⁴. Les documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents cours et sur celui de la Médiathèque.

25. Comme indiqué au paragraphe 22, la Division de la codification a achevé en 2018 l'élaboration de la publication en quatre volumes du *Recueil de droit international : Collection d'instruments*, équivalent français de l'*International Law Handbook*, en recourant à la publication assistée par ordinateur, financée à titre exceptionnel par des contributions volontaires. L'élaboration du *International Law Handbook* dans toutes les langues officielles dépendra de la disponibilité de ressources financières à cette fin.

26. En plus de l'utiliser (en anglais et en français) comme outil de formation lors des cours dispensés dans le cadre du Programme d'assistance, la Division compte diffuser le *Recueil* auprès des établissements universitaires et des centres nationaux de formation des pays en développement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international dans le monde entier. Le *Recueil* est accessible gratuitement sur le site de la Médiathèque¹⁵ et peut être reproduit à des fins pédagogiques en vue de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international. Destiné à servir d'ouvrage de référence, il comporte quatre volumes : le premier contient la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi que des instruments concernant le droit des traités, les sujets de droit international, les relations diplomatiques et consulaires, la responsabilité internationale, le règlement pacifique des différends internationaux, la paix et la sécurité internationales et le droit international des droits de l'homme, ainsi que la circulation des personnes et le droit international des migrations ; le deuxième contient des instruments sur le droit des conflits armés, le droit pénal international, le désarmement et la non-prolifération ; le troisième contient des instruments sur le droit de la mer, le droit international de l'environnement et les cours d'eau internationaux ; le quatrième contient des instruments sur le droit international du travail, le droit des relations culturelles, le droit commercial international et le droit international de l'investissement.

E. Publication assistée par ordinateur

27. En 2003, la Division de la codification a commencé à recourir à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de ressources suffisantes, pour accélérer la parution de certaines de ses publications juridiques et les mettre plus rapidement à la disposition de la communauté juridique internationale. En 2013, elle était parvenue à combler un retard allant jusqu'à cinq ans pour plusieurs de ses publications¹⁶. En 2014, elle a mis fin à ses activités de publication assistée par ordinateur faute de ressources (matérielles et humaines), après la suppression d'un

¹³ En 2018, la Division de la codification a élaboré des documents pédagogiques pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et pour les cours régionaux de droit international pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

¹⁴ La Division est désormais tenue d'acheter ses publications juridiques et toute autre publication essentielle des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, pour ses formations.

¹⁵ Voir <http://legal.un.org/avl/handbook.html>.

¹⁶ Elle a rattrapé son retard pour les publications suivantes : *Annuaire juridique des Nations Unies*, *Série législative des Nations Unies*, *Résumé des arrêts*, *avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, *Recueil des sentences arbitrales* et *La Commission du droit international et son œuvre* (vol. I et II).

poste d'agent des services généraux la même année. Aucune des publications visées au paragraphe 41 du rapport A/68/521 n'est donc parue entre 2014 et 2016. En 2018, la Division a poursuivi les activités qu'elle avait reprises en 2017¹⁷ et prévoit de publier d'ici à la fin de l'année l'*Annuaire juridique des Nations Unies* (2014), le *Recueil des sentences arbitrales* (vol. XXXI), ainsi que le volume suivant du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (2013-2017). Elle continuera d'étudier les moyens de poursuivre ce travail en 2019 et au cours des années suivantes, pour autant qu'elle dispose des ressources disponibles.

F. Diffusion

28. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet et d'autres médias électroniques vise à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé pour la recherche juridique et l'enseignement du droit, notamment pour les utilisateurs des pays en développement ayant un accès limité à Internet. Les documents sont mis à disposition gratuitement sur Internet afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (voir annexe).

G. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

29. Vanessa E. Arellano (Équateur) devrait arriver au terme de sa formation financée par la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer en décembre 2018. Le coût de chaque dotation dépend de plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la formation. Le montant de la dotation peut donc fluctuer de 35 000 à 60 000 dollars environ d'une année sur l'autre, sans compter les 13 % de frais relatifs à l'appui aux programmes et les 15 % de réserve opérationnelle (sur la question du solde, voir le paragraphe 31)¹⁸.

¹⁷ Voir les résolutions 64/113 du 16 décembre 2009, 65/25 du 6 décembre 2010, 66/97 du 9 décembre 2011, 67/91 du 14 décembre 2012, 68/110 du 16 décembre 2013, 69/117 du 10 décembre 2014, 70/116 du 14 décembre 2015 et 71/139 du 13 décembre 2016, dans lesquelles l'Assemblée générale a salué l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division et recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante. En 2017, en se servant des ressources à disposition, la Division a lancé un projet pilote dans le cadre duquel elle a publié *La Commission du droit international et son œuvre* (9^e édition) et l'*Annuaire juridique des Nations Unies* (2013).

¹⁸ L'appui administratif que fournissait la Division de la codification dans les années 80 et au début des années 90 a progressivement diminué après l'intégration, en 1992, de l'ancien Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer au sein du Bureau des affaires juridiques. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer est chargée des questions relatives au droit de la mer, notamment du renforcement des capacités techniques, de façon à éviter le chevauchement des activités et de garantir la bonne gestion de la Dotation. Depuis 2010, la Division a assumé seule l'administration de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités techniques concernant le droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur cette Dotation dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2019

30. En 2019, la Division de la codification prévoit de mener les activités du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/72/517](#) et [A/72/517/Corr.1](#), sect. III), approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/115](#).

31. S'agissant de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel disponible, compte tenu des dépenses d'appui aux programmes, est estimé à environ 40 700 dollars, ce qui risque de ne pas suffire pour octroyer une subvention ordinaire en 2019 à moins que de nouvelles contributions volontaires ne soient versées avant novembre 2018.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. 2018

32. Dans sa résolution [72/115](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter, en 2018 et 2019, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, et à poursuivre le développement de la Médiathèque de droit international. Ces activités seront financées au moyen du budget ordinaire et, si nécessaire, de contributions volontaires.

33. S'agissant du financement du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2018-2019, un montant de 2 200 600 dollars a été demandé au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Médiathèque de droit international.

34. Dans sa résolution [72/115](#), l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Programme d'assistance et d'inviter périodiquement les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Une note verbale a donc été adressée aux États Membres le 12 mars 2018 pour appeler leur attention sur la résolution [72/115](#).

35. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions volontaires ont été reçues pour les activités du Programme d'assistance : a) la Finlande, le Portugal et le Qatar ont respectivement versé 9 472, 11 940 et 3 000 dollars ; b) des contributions pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies ont été versées par l'Irlande (5 000 dollars), le Portugal (11 940 dollars), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (7 062 dollars), la Suisse (19 000 dollars) et la Tchéquie (2 256 dollars) ; c) la Chine a versé 10 000 dollars pour le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique ; d) la Chine et les Philippines ont versé respectivement 10 000 et 5 000 dollars pour le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ; e) l'Irlande a versé 5 000 dollars pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ; f) le Royaume-Uni a versé 7 062 dollars pour le *Recueil de droit international*.

36. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, l'Académie de droit international de La Haye a fait bénéficier les boursiers de frais d'inscription réduits. La fondation Carnegie a mis à disposition une salle de séminaire et l'équipement connexe, et les participants ont pu accéder à la Bibliothèque du Palais de la Paix, gérée par cette même fondation, où ils ont bénéficié d'une aide aux recherches. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis des locaux et du matériel de bureau à la disposition du personnel de la Division de la codification et a fourni un appui administratif et logistique essentiel au Programme. Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a également fourni un appui administratif.

37. En ce qui concerne le Cours régional de droit international pour l'Afrique, l'Union africaine a contribué à le faire connaître et a facilité son déroulement en offrant un appui administratif. La CEA a mis à disposition le lieu de formation, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, des équipements, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel.

38. En ce qui concerne le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement chilien a organisé une réception de bienvenue dans les locaux de la CEPALC, accueilli une cérémonie de clôture au Ministère des affaires étrangères et organisé une visite culturelle. La CEPALC a mis à disposition le lieu de formation et une salle pour la cérémonie d'ouverture, et fourni des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, des équipements, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel.

39. En ce qui concerne le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, le Gouvernement thaïlandais a pris en charge l'hébergement à l'hôtel et les repas du soir des participants, et assuré le transport terrestre des participants et des conférenciers à Bangkok, accueilli un dîner de bienvenue et organisé des visites culturelles. La CESAP a mis à disposition le lieu de formation et une salle pour la cérémonie d'ouverture, et fourni des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, des équipements, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel.

40. Les entités ci-après ont fourni gracieusement des publications sur papier à distribuer aux participants lors de certains cours : le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, le Département de l'information et la Section des traités du Bureau des affaires juridiques.

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

41. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (5 000 dollars), Monaco (24 636 dollars) et Sri Lanka (10 000 dollars).

B. 2019

42. Comme noté ci-dessus, en ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la Médiathèque, un montant total de 2 200 600 dollars a été inscrit au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour l'exercice biennal 2018-2019.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

43. Les ressources inscrites au projet de budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes en 2019, conformément à la résolution 72/115 de l'Assemblée générale. Elles permettront de financer les bourses (couvrant les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, les documents pédagogiques et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 professionnels de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours.

44. La Division de la codification continuera de faire tout son possible pour augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux, de façon à pouvoir satisfaire autant que possible la forte demande de cours de droit international. Elle recueillera en outre des contributions volontaires afin de pouvoir offrir des bourses partielles ou complètes supplémentaires et, à chaque fois que possible, acceptera un nombre restreint de participants autofinancés.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

45. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer deux postes à plein temps [1 juriste de classe P-3 et 1 producteur vidéo de la catégorie des services généraux (autres classes)] au moyen des fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions et nécessaires pour assurer le maintien et l'enrichissement de la série de cours magistraux et des archives historiques de la Médiathèque de droit international en 2019.

46. Le budget-programme servira également à financer les déplacements effectués par le personnel pour enregistrer des cours magistraux en divers endroits, permettant ainsi de favoriser la diversité géographique et linguistique des enregistrements et d'enregistrer des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York.

47. En outre, les ressources serviront à acquérir les fournitures et le matériel techniques nécessaires et à numériser certains enregistrements sonores et vidéo historiques.

48. Des ressources extrabudgétaires permettront de faciliter l'accès à la Médiathèque depuis les pays en développement et d'enrichir ses archives historiques (notamment en finançant le personnel nécessaire et la numérisation de nouveaux documents audiovisuels).

49. Le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier aux fins du financement de bourses supplémentaires pour les cours régionaux de droit international, de l'établissement du *Recueil de droit international* dans d'autres langues et de l'entretien et de l'enrichissement de la Médiathèque de droit international.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

50. Par sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 les 25 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Tchèque, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-troisième session

51. La cinquante-troisième session du Comité consultatif, tenue le 4 octobre 2018, était présidée par Martha Ama Akyaa Pobee, représentante permanente du Ghana.

52. Jessica Elbaz, une administratrice générale juriste de la Division de la codification, a assumé les fonctions de Secrétaire du Comité consultatif.

53. Les États ci-après ont été nommés membres du Comité consultatif pour le Programme d'assistance : Allemagne, Argentine, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Kenya, Liban, Mexique, Nigéria, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Tchèque et Uruguay. La Thaïlande a assisté à la réunion en tant qu'observateur en sa qualité de pays d'accueil pour le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique.

54. La Secrétaire du Comité consultatif a fait une déclaration dans laquelle elle a actualisé les informations figurant dans le projet de rapport et appelé l'attention sur l'action constante menée pour renforcer les activités du Programme. Elle a souligné qu'à l'aide du financement fourni au Programme au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, la Division de la codification avait pu organiser en 2018 les cours régionaux de droit international dans les trois régions (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes). La Division avait pu en outre accroître et diversifier les contenus de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui avait été consultée par un nombre important de nouveaux utilisateurs. La Secrétaire a également appelé l'attention sur la parution, en 2018, du *Recueil de droit international*, l'équivalent français du *International Law Handbook*, paru l'année précédente, deux documents qui seront utilisés pour les cours de formation du Programme et diffusés auprès des institutions universitaires et centres publics de formation des pays en développement. Elle a également fait savoir aux membres du Comité que les travaux visant à diffuser l'ensemble des conférences de la Médiathèque de droit international en ligne sous forme de podcasts avaient été menés à bien, ces contenus étant dès lors devenus plus accessibles dans les régions du monde ne disposant pas de connexion à haut débit fiable.

55. Le Comité consultatif a félicité la Division de la codification des mesures qu'elle prenait pour exécuter et renforcer les activités menées dans le cadre du Programme et s'est félicité de constater que les fonds reçus au titre du budget ordinaire avaient permis de mener à bien toutes les activités prévues dans le Programme pour 2018. Il l'a par ailleurs remerciée pour son travail de préparation du *Recueil de droit international*. Enfin, le Comité a recommandé que l'on s'efforce

d'accroître encore la diffusion d'informations sur la Médiathèque de droit international et l'accès à ces dernières, notamment en améliorant le site Web de la Médiathèque.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	http://www.un.org/law/ilfp/
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	www.un.org/law/rcil
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	http://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl
Portail des publications juridiques des Nations Unies	http://legal.un.org/cod/publications.shtml
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	http://legal.un.org/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	http://legal.un.org/unjuridicalyearbook/index_fr.shtml
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	http://legal.un.org/icjsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	http://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	http://legal.un.org/riaa
Série législative des Nations Unies	http://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	http://legal.un.org/cod
Sixième Commission de l'Assemblée générale	http://www.un.org/fr/ga/sixth/
Commission du droit international	http://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	http://legal.un.org/diplomaticconferences
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	www.un.org/law/icc
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	http://legal.un.org/committees/charter
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	http://legal.un.org/committees/criminal_accountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	http://legal.un.org/committees/admin_of_justice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1996	http://legal.un.org/committees/terrorism

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	http://legal.un.org/committees/immunities
Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de procréation	http://legal.un.org/committees/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	http://legal.un.org/committees/safety_convention
